

1. Présentation du territoire

Ce territoire de montagne (6400km²) comprend 61 masses d'eau « cours d'eau » (1170km), 13 aquifères principaux et 8 plans d'eau naturels. La pluviométrie annuelle étant élevée, l'eau y est abondante. Des parties les plus élevées aux plus basses, le régime pluvio-nival, nival ou glaciaire dans les zones de plus haute altitude provoquent des étiages d'hiver sévères alors que le régime pluvial dans la zone de piémont et les grandes vallées favorisent les étiages d'été.

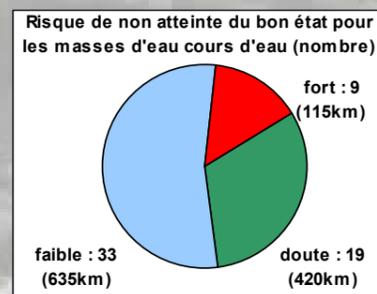
2. Les pressions sur le milieu

A cheval sur les deux Savoies, ce territoire est caractérisé par des activités touristiques nombreuses et en développement sur les têtes de bassin et les lacs (sports d'hiver, pêche, baignade, hébergements). Les autres activités économiques sont principalement situées dans les fonds de vallée. La pression urbaine forte est amplifiée par les activités saisonnières importantes. Les réseaux de transport denses (chemins de fer, routes, réseaux électriques) y sont également concentrés. L'agriculture est basée sur la production laitière et la transformation fromagère. L'industrie est dynamique, notamment dans la vallée de l'Arve avec de nombreuses entreprises de décolletage et de traitement de surface.

3 Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Les cours d'eau

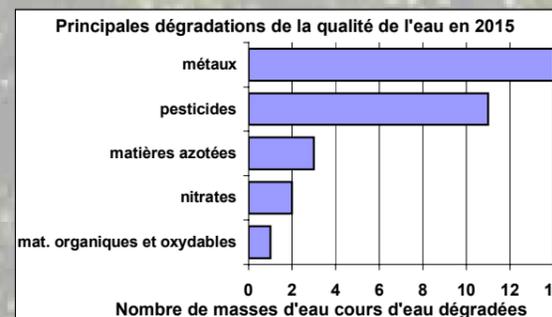
Pour la majeure partie des cours d'eau, il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Les graphiques ci-dessous mettent en évidence ce constat général.



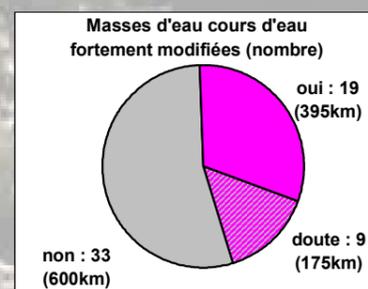
Au niveau de la qualité physico-chimique, l'atteinte du bon état semble globalement possible en ce qui concerne les matières organiques et oxydables, les matières azotées et les nitrates. Seuls quelques cours d'eau pourraient encore poser problèmes tels que le Tillet, le Fier, le Chéran. Les pollutions par les micropolluants toxiques devraient diminuer également (diminution des rejets industriels de l'Arve entre autre) mais devraient toutefois rester le problème de pollution majeur sur ce territoire. Il s'agit principalement de problèmes liés aux métaux (en particulier sur les bassins-versants du Bourget, du Guiers, Giffre, Dranses, Foron, Aire, Thiou, Rhône) et dans une moindre mesure aux pesticides (bassin-versant du Bourget et une partie du Rhône).

Le manque d'information en ce qui concerne les autres micropolluants ne permet pas de faire un diagnostic complet (plus de 53% des cours d'eau ne sont pas renseignés) mais les activités urbaines et de transport étant concentrées dans les fonds de

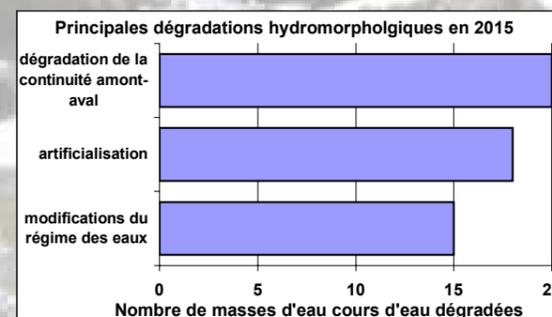
vallées, il est possible que le problème soit étendu sur l'ensemble du territoire. Globalement sur ce secteur les pollutions toxiques sont principalement issues des activités industrielles (décolletage en particulier), les activités agricoles étant ici la cause de pollutions diffuses moins importantes. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres de déclassements des cours d'eau à l'horizon 2015.



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des pressions hydromorphologiques à plusieurs niveaux différents qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM) tel que le présente le graphique suivant.



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



- **Les ouvrages transversaux**, souvent regroupés en chapelets (Guiers, Arve, Giffre, Dranses, Fier, ...), ont des impacts moyens voire forts sur la continuité amont-aval des cours d'eau de l'ensemble du périmètre et en particulier sur le bassin versant de l'Arve, du Guiers, du Fier, du Chéran, du Bourget et sur le Rhône (31 masses d'eau).

- **L'artificialisation** du milieu est forte. Les liens latéraux entre les cours d'eau et leurs annexes (connectivité) sont dégradés moyennement à fortement dans presque tous les secteurs (31 masses d'eau- 600km).

- **Les prélèvements et modifications du régime hydrologique** ne sont pas retenus pour la classification en masse d'eau fortement modifiée mais ont des impacts parfois importants (23ME - 429km). Il peut s'agir de prélèvements pour l'AEP et les enneigements artificiels (Dranses en particulier), ou de dérivations pour l'hydroélectricité ainsi que des modifications du régime hydrologique (Fier, Tillet, ...)

Les aquifères et les plans d'eau

Globalement les 14 aquifères du secteur devraient atteindre le bon état, les seuls risques portant sur les alluvions de la Plaine de Chambéry du fait d'un déséquilibre quantitatif lié aux prélèvements destinés à l'AEP. L'impact des prélèvements dans les autres nappes (majoritairement pour l'AEP) peuvent être moyens mais ne déséquilibrent pas les aquifères. L'atteinte du bon état qualitatif sur ces aquifères ne devrait pas poser de problème.

En dehors du Léman, ce secteur comprend 7 plans d'eau naturels parmi lesquels les plus importants de la région (Bourget, Annecy, Aiguebelette). Tous devraient atteindre le bon état à l'exception du Lac du Bourget (qui devrait s'améliorer sans dépassé un état moyen) et du lac de Flaine (malgré les efforts entrepris pour réduire les rejets urbains).

4. Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire Alpes du Nord, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la Directive :

- **L'hydroélectricité : comment rendre compatible le développement de l'énergie renouvelable et la protection des milieux aquatiques ?** 71% des masses d'eau superficielles risquant de ne pas atteindre le bon état sont affectés par des ouvrages diminuant la continuité des cours d'eau : bassins versants de l'Arve, du Guiers, du Fier, du Chéran, du Bourget, du Rhône et du Tillet sont entre autres concernés.

- **La restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** Cette problématique concerne majoritairement les bassins versants de l'Arve, du Bourget, du Guiers et du Fier par artificialisation ou diminution des liens avec les milieux connexes du fait de la présence de routes, digues, urbanisation ou agriculture intensive en bordure de cours d'eau.

- **Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la Directive ?** Elles sont issues notamment des activités industrielles diffuses et des infrastructures routières, et touchent de nombreux secteurs du territoire, en particulier les bassins versants du Bourget, du Guiers, du Giffre, des Dranses, du Foron, de l'Aire, du Thiou et du Rhône.

- **Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** La neige de culture est une spécificité locale en développement. Il paraît nécessaire de pouvoir mieux évaluer l'impact de ces pratiques sur les milieux, tant au niveau des prélèvements en période de pointe de pollution, que de pollution directe par ajout d'adjuvant.

- **Les plans d'eau**, bien que globalement de bonne qualité sur le territoire, mettent en évidence des besoins spécifiques de restauration et de préservation.

- Les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la **gestion de l'eau et l'aménagement du territoire** ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des **enjeux sociaux et économiques importants** ?